



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 13 septembre 2021

Date d'affichage : 22 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 septembre 2021 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Maire.

**Étaient présents** : Sandrine BERANGER Karine CALLY, Anne-Sophie CARBONNELLE, Tony FOUIN, Christophe GUYARD, Pascal PHILIPPOT, Florinda THIERY, Micheline VALMORI, Miguel VERCROYCE

**Excusée et représentée** : Marion CADAUT

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 19h30.

Le procès-verbal du 28 juin 2021 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

### I – Demande d'adhésion à la CC4V de la commune de Bordeaux en Gâtinais

Le Maire informe le Conseil qu'il n'y a plus lieu de délibérer sur l'adhésion à la CC4V de la commune de Bordeaux en Gâtinais.

En effet, les deux intercommunalités étant en cours de mise en place de leur PLUi, la Préfecture a précisé qu'il faudra attendre la validation de chaque PLUi pour que l'intégration soit possible. Cela ne se fera donc qu'en 2023.

### II – Avis de la commune sur le second arrêt de projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC4V

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.151-1 et suivants, L.153-15 et suivants, et R.151-1 à R.151-55 et R.153-5 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2016 transférant la compétence « PLU, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu »,

Vu la délibération n°2017/09/20 du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2017 ayant prescrit l'élaboration du PLUi et engagé les modalités de concertation sur le projet de PLUi,

Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal de la commune de Rozoy le Vieil en date du 25 avril 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Vu le débat complémentaire qui s'est tenu au sein du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Vu la délibération n°2020/03/38 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2020, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération n°2021/05/02 du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021, arrêtant une seconde fois le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation,

Vu le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, arrêté par le Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021, qui a été transmis à la commune de Rozoy le Vieil conformément aux dispositions des articles L.153-16, L.153-17 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur le projet de PLUi arrêté,

Après avoir pris connaissance et analysé le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, et au regard des discussions en séance, il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées arrêté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au projet de PLUi de la Communauté de Communes des Quatre Vallées arrêté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021.

**DIT** que la présente délibération sera affichée durant 1 mois à la Mairie de Rozoy le Vieil

**RAPPELLE** que la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète

### **III – Rapport Qualité du Service des Eaux du Syndicat de la Cléry et du Betz pour 2020**

Le Maire précise que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable (RPQS) a été adressé à chaque membre du Conseil municipal.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable,

Vu la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,

Vu le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Vu le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

Vu le Rapport annuel pour l'année 2020 relatif au service public de l'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020 annexé à la présente délibération

Le Maire rappelle que le rapport complet est mis à la disposition de tous sur le site de la commune : [www.rozoy-le-vieil.fr](http://www.rozoy-le-vieil.fr).

### **IV – Décision Modificative**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

A l'examen des lignes budgétaires 2021, il apparaît que certains crédits s'avèrent insuffisants en dépenses sur le budget de la Commune.

Aussi, il est proposé de procéder aux réajustements nécessaires dans le cadre d'une décision modificative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu le vote du Budget Primitif voté le 22 mars 2021,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
613	Location photocopieur	- 155,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+155,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative proposée sur le budget de la Commune de l'exercice 2021 pour la section de fonctionnement

## **V – Subventions**

### **Comité des Fêtes**

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu du Comité des Fêtes de Rozoy le Vieil faisant état d'une demande de subvention d'un montant de 750 € afin de compenser un manque de recettes du fait de la non organisation de manifestations en raison de la crise sanitaire et des pertes de marchandises.

Compte tenu des éléments communiqués, le Maire propose que ne soit octroyée aucune subvention municipale au Comité des Fêtes pour l'année 2021.

### **Suspension de séance à 19h55**

### **Reprise de séance à 20h01**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les conseillers ayant un intérêt direct à cette attribution au titre de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne peuvent pas prendre part au vote qui la concerne.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la non attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas attribuer de subvention municipale au Comité des Fêtes de Rozoy le Vieil pour l'année 2021

### **Club de foot**

Le Maire informe le Conseil que le club de foot a fait savoir par mail s'il pouvait faire une demande de subvention pour l'année 2021.

Le Maire propose que ne soit versée aucune subvention cette année.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la non attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas attribuer de subvention municipale au club de foot pour l'année 2021

## **VI – Rentrée scolaire**

Le Maire informe le Conseil que la rentrée scolaire s'est très bien passée.

Il y a 3 classes (PSM/MSM, GSM, CP/CE1) à Ervauville avec 54 élèves et 2 classes (CE1/CE2, CM1/CM2) à Rozoy avec 43 élèves. Toutes sont en doubles niveaux sauf les GSM.

Deux nouvelles institutrices ont été nommées à Rozoy et à Ervauville.

Le Maire précise que notre dossier de demande de subvention est au cabinet du Ministère et la Sous-Préfecture nous précise qu'il ne faut pas attendre de réponse avant la fin de l'année.

Les sénateurs et conseillers départementaux suivent de très près aussi notre dossier.

## **VII – Colis des Ainés**

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de prévoir l'organisation de la manifestation pour nos Ainés.

Il propose que soit remis en place l'apéritif déjeunatoire en lieu et place des colis.

Le Conseil suit sa proposition.

Cet apéritif aura donc lieu le 08 décembre 2021 à 12h30 à la salle polyvalente.

Une invitation sera envoyée à toutes les personnes de + de 70 ans inscrites sur les listes électorales.

Il sera précisé que le passe-sanitaire est obligatoire.

Le Maire souhaite que les élus soient présents à cette manifestation.

## **VIII – Rénovation thermique des bâtiments**

Le Maire informe le Conseil que l'architecte est venu faire les relevés de la mairie et du logement pour la rénovation thermique. L'appel d'offres sera fait d'ici la fin de l'année pour des travaux qui commenceront au printemps prochain.

## **IX – Travaux église**

Le Maire informe le Conseil qu'il est toujours dans l'attente du retour de l'architecte pour le lancement du dossier d'appel d'offres. Les travaux devraient débuter au 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

## **X – Déchèterie mobile**

Le Maire informe le Conseil que la prochaine déchèterie mobile aura bien lieu le samedi 09 octobre 2021 de 8h à 13h.

Il rappelle que le SMIRTOM mettra à disposition :

- un camion "DEEE" afin de collecter les déchets suivants : carton, bois, DMS, D3E, laine de verre, placo, ampoules, néons, piles, cartouches d'encre, bidons d'huile de vidange dans des box ou des bacs prévus spécifiquement pour chaque déchet
- un camion avec deux bennes 30m3 afin de collecter les encombrants et la ferraille. Une benne supplémentaire étant positionnée en attente à la déchèterie de Dordives au cas où le remplissage de l'une ou l'autre soit très rapide
- deux agents du SMIRTOM : un agent de service transport (camion benne) et un agent du service déchèterie (camion DEEE, cet agent restera sur place le temps de la prestation)

Le Maire précise que cette information a été distribuée par les élus à tous les habitants.

## **XI – Décisions du maire**

Les dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au Maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22. Ce compte rendu doit être fait à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Aussi, au vu des délégations accordées, le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prise pour faire des demandes de subvention :

- Département pour pose de poteau incendie (complément)

## **XII – Monument aux Morts**

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de remettre en état les noms des personnes inscrites sur le Monument aux Morts.

Il présente une photo prise d'un monument aux Morts où est apposée une plaque qui recense tous les noms présents sur le monument lui-même.

Cette solution serait pérenne dans le temps

Le Maire propose que l'on fasse la même chose sur le nôtre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** le principe de la plaque

**DEMANDE** au Maire de faire faire des devis pour une plaque noire avec écriture dorée ou plaque transparente avec écriture dorée

## **XIII – Cimetière**

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de revoir l'entretien du cimetière.

Il propose au Conseil de faire une allée centrale goudronnée et d'enherber tout le reste afin d'en faciliter l'entretien.

Il présente un devis d'in montant de 8 808.10 € HT pour une bande d'1m50 de large x 40m de long.

Le Maire précise que les travaux ne pourront se faire qu'en 2023 afin d'obtenir des subventions.

Le Conseil est d'accord sur le principe.

## **XIV – Engagement de la commune sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Loiret :**

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la Parentalité
- Logement et cadre de vie des familles
- Solidarité et animation de la vie sociale
- Accès aux droits et inclusion numérique

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de la CC4V. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la commune et la Caf nommée Convention Territoriale Globale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de s'engager dans cette démarche CTG  
**AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir

## **XV – Questions diverses**

### **1/ Vaccination**

Le Maire informe le Conseil qu'une campagne de vaccination aura lieu au gymnase de Ferrières les 29 et 30 septembre. Cette campagne est également ouverte aux + de 65 ans pour une 3<sup>ème</sup> dose si la première a été faite il y a plus de 6 mois.

### **2/ Virades de l'espoir**

M. Guyard fait un rappel que les Virades de l'espoir auront lieu le 26 septembre avec un arrêt ravitaillement à l'école de Rozoy.

Le Maire précise que cette information a été distribuée par les élus à tous les habitants.

### **3/ Atelier mémoire**

Il est rappelé que l'atelier mémoire débutera à Rozoy le 12 octobre.

Le Maire précise que cette information a été distribuée par les élus à tous les habitants.

### **4/ Entrée du village**

M. Guyard revient sur la signalisation de l'entrée de village côté cimetière.

Il propose que soit installé en amont un panneau « 50 dans 200m ».

M. Philippot propose que soit mis en recto verso un panneau d'entrée et de sortie de commune.

Mme Thiery propose de mettre un passage piéton.

Le Maire rappelle aussi que poser des haies permettraient d'avoir un effet rétrécissement et donc de ralentissement.

Les propositions vont être étudiées avec le Département puisqu'il s'agit d'une route départementale.

### **5/ Eglise**

M. Guyard se pose la question de la ventilation de l'église puisque celle-ci est fermée par arrêté et que c'est très humide en ce moment.

Il est compliqué de laisser l'église ouverte la journée justement en raison de cet arrêté.

### **6/ Salle polyvalente**

M. Guyard demande où en est l'habillage extérieur de la salle polyvalente avec des treillis.

Le Maire lui répond que cela coûte cher.

Mme Thiery propose de peindre la forme des treillis sur le mur.

Il lui est répondu que l'entretien sera compliqué.

Mme Valmori précise que 4 pots avec des rhododendrons seront installés au printemps.

### **7/ Subvention**

Mme Béranger s'interroge de savoir pourquoi ne pas donner de subvention au comité des fêtes alors que Rozoy'art en a eu une en 2020.

Il lui est répondu que cette subvention a été versé puisqu'une exposition était prévue.

## 8/ Entretien des fossés

Mme Béranger pense qu'il serait souhaitable que soit stipulé dans le bulletin municipal que les fossés sont maintenant entretenus par l'ouvrier de commune.

Et Mme Valmori précise que cela est toujours fait 2 fois par an, en octobre et en mai, comme avant.

## 9/ Chemin

Mme Béranger demande quand seront posés les cailloux pour bloquer le chemin boisé qui va de chez elle à Mérinville car elle considère que trop de véhicules passent par ce chemin.

Le Maire lui répond qu'il faut qu'il rencontre le Maire de Mérinville pour voir ce qui peut être fait.

## 10/ Miroir

Mme Béranger demande où en est la pose du miroir au bout de sa rue car la visibilité est très insuffisante pour rentrer chez elle. Elle précise qu'elle possède un miroir.

Le Maire lui répond qu'il va étudier la situation.

## 11/ Manifestation pour enfants

Mme Béranger propose que soient prévues des manifestations pour enfants tels que Mardi gras, Halloween.  
Le Maire lui répond qu'il est favorable à la proposition mais qu'il faudra des bénévoles pour les mettre en place.

## 12/ Vitesse

M. Vercruyce demande ce qui peut être fait pour la limiter la vitesse route de Mérinville.

Il est proposé des chicanes mais bus scolaires et engins agricoles ne passeront plus.

Le Maire propose un stop à l'angle de la rue de l'Etang des Noues et la pose de ralentisseurs.

Mme Cally pense qu'il faudrait demander conseil au Département pour trouver la meilleure solution grâce à leur expérience.

Le dossier va être étudié.

## 13/ Eclairage public

Mmes Thiery et Cally signalent des dysfonctionnements au niveau de l'éclairage public.

Le Maire leur répond que le nécessaire va être fait auprès de la société pour remédier à ce problème.

## 14/ Passage piéton

Mme Thiery demande s'il serait possible de repeindre tous les passages piétons.

Mme Valmori, en charge de l'entretien de la commune, lui répond que cela est prévu et sera fait lorsque le temps le permettra.

## 15/ Sel de déneigement

Mme Thiery demande si la commune est équipée en sel de déneigement.

Le Maire lui répond par l'affirmative.

## 16/ Blason

Mme Thiery demande s'il est prévu de mettre le blason sur le fronton de la mairie.

Le dossier sera étudié pour voir ce qui peut être fait.

## 17/ Photos salle de conseil

M. Philippot informe le Conseil que le projet de photos pour la salle de conseil est en cours. Il amènera des propositions lors de la prochaine réunion.

## 18/ Remerciements

Mme Cally tient à remercier Micheline et Julien pour leur réactivité quant à la nécessité de nettoyer la route de Pers de gravillons suite aux pluies diluviales.

## 19/ Pomme

Mme Cally informe le Conseil qu'un voisin se plaint du bruit que fait la pomme lors de grands vents. C'est une feuille qui bouge.

Mme Valmori lui répond que le nécessaire sera fait par l'ouvrier de commune afin de remédier à ce désagrément.

## 20/ Fibre

Mme Carbonnelle demande où en est la pose de la fibre.

Le Maire lui répond qu'elle est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Il précise qu'un recensement de l'élagage a été fait. Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire les informant que, si l'élagage n'est pas fait, la fibre ne pourra pas être déployée.

## 21/ Travaux de voirie

Mme Carbonnelle signale que les travaux de voirie qui ont été réalisés Chemin du Chapeau Trois Cornes ne permettent plus l'évacuation de ses eaux de pluie car la route est plus haute que son parking.

Le Maire lui répond qu'une étude de pose de caniveaux pour remédier à ce problème va être faite.

La séance est levée à 21h20

Les élus sont informés que la prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 13 décembre 2021 à 19h30 à la mairie.

## SIGNATURES DES PRÉSENTS

Sandrine BERANGER	Marion CADAUT représentée par Karine CALLY	Karine CALLY	Anne-Sophie CARBONNELLE
Tony FOUIN	Christophe GUYARD	Jacques HUC	Pascal PHILIPPOT
Florinda THIERY	Micheline VALMORI	Miguel VERCUYCE	